

FORÊT RÉGIONALE DE MONTGÉ

Décryptage des travaux

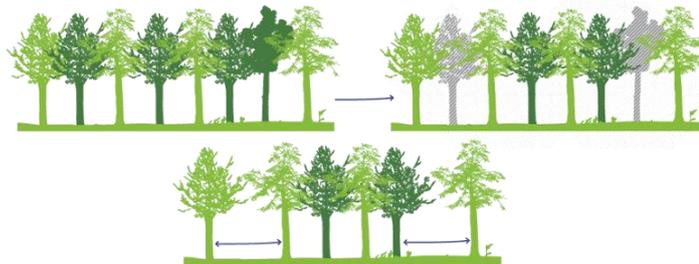
Pantin, le 30 janvier 2023

Un chantier va se dérouler au mois de février en Forêt régionale de Montgé. Il sera piloté par l'Agence des espaces verts, aménageur et gestionnaire. L'objectif est de préparer les futures interventions prévues dans le cadre du programme d'aménagement forestier (voir encadré). Des panneaux sur place informeront le public.

Des « cloisonnements » pour protéger le sol

Une partie du chantier va consister à installer des « cloisonnements » au milieu des parcelles, c'est-à-dire des cheminements rectilignes et parallèles, dédiés à la circulation des engins forestiers. Pour tracer ces cheminements, des arbres seront retirés à intervalles réguliers.

Ces cloisonnements sont réalisés pour minimiser l'impact du passage des engins sur le sol (tassement), en les obligeant à n'utiliser que ces cheminements pour circuler dans la forêt. Parfois confondus avec des chemins de promenade, ils ne sont implantés qu'une seule fois dans la vie des parcelles.



Les cloisonnements : une coupe pour créer l'ouverture de pistes parallèles dans une parcelle.

Ces travaux se dérouleront au cœur du massif, de part et d'autre du chemin du Sépulcre, et au nord-ouest de la forêt, à proximité du cimetière.

Élargissement d'un chemin pour faciliter l'accès aux parcelles

D'autres travaux, au nord de la forêt, dans le Bois de la Barre, vont consister à élargir l'emprise d'un chemin existant, pour faciliter l'accès de la forêt aux engins forestiers. L'opération va consister à retirer les arbres situés sur l'emprise de cette future desserte forestière de 500 mètres linéaires. L'installation de la desserte elle-même (terrassment du linéaire et drainage du sol), interviendra dans un deuxième temps (dates de chantier communiquées ultérieurement)

Des travaux réalisés dans le cadre de l'Aménagement forestier

Le principal objectif du document d'aménagement forestier est d'assurer la pérennité de la forêt. Il constitue la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office National des Forêts (ONF) et l'Agence des espaces verts (AEV) pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (coupes et travaux) sur l'ensemble du massif.

Il doit concilier la production de bois de qualité, le renouvellement des peuplements, la protection des richesses écologiques et l'accueil du public. Dans ce cadre-là, il prévoit aussi les aménagements à réaliser pour préparer les futures interventions, comme par exemple la création de cloisonnements et de dessertes forestières.

Il est rédigé par l'Office national des forêts (ONF) en lien avec l'Agence des espaces verts, validé par le Préfet de Seine-et-Marne. Il est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long. Pour la forêt régionale de Montgé, le document est programmé pour une durée de 14 ans (2018-2032). Il a été présenté aux habitants lors des comités d'usagers du 11 octobre 2019 et 19 novembre 2022.



**Pour la sécurité de tous,
il est recommandé de se tenir éloignés du chantier pendant les travaux.**

L'Agence des espaces verts se tient à votre disposition pour répondre à vos questions :

<https://www.aev-iledefrance.fr/offres-et-accompagnement/nous-contacter/>



Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 45 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.

Pour en savoir plus : <http://www.aev-iledefrance.fr>